

SCOT du Pays Maritime et Rural du Montreuillois

Pièce n° 1 : Rapport de
Présentation

Pièce 1.8: Résumé non technique

Approuvé le 30 janvier 2014



INTRODUCTION

Un SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) définit, à long terme, une stratégie globale de développement qui tient compte de toutes les composantes du territoire (l'économie, l'habitat, les transports, les ressources naturelles, les paysages,...) et s'inscrit, de ce fait, dans la durabilité en veillant à la gestion des ressources économiques, sociales et environnementales à long terme.

Ce document a une valeur juridique : une fois le SCoT adopté, les communes du territoire seront chargées de traduire ces orientations dans leurs documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacements Urbains,...).

Le SCoT concerne le territoire du Pays Maritime et Rural du Montreuillois, au Sud-Ouest du département du Pas-de-Calais. Ce territoire est composé de quatre communautés de communes, regroupant 70 communes. Le territoire du SCOT compte 76 000 habitants en 2007, pour une superficie de 638,3 kilomètres carrés.

Le SCoT s'est construit en trois grandes phases :

Phase 1 : Le rapport de présentation comprenant notamment diagnostic et l'état initial de l'environnement du territoire pour évaluer les atouts, les risques et les enjeux du territoire.

Phase 2 : Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) pour définir un positionnement, choisir un mode de

développement durable et définir les orientations stratégiques des politiques d'aménagement qui en découlent.

Phase 3: le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) décline le PADD dans des objectifs ou actions plus précis dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement, qui sont juridiquement opposables.

Pièce 1.1

DIAGNOSTIC

Atouts, Risques et enjeux du Pays Maritime et Rural du Montreuillois

Un territoire d'interface au cœur de trois métropoles

Territoire littoral en bordure de la Picardie, il est soumis pour ses franges orientales aux influences croissantes de Boulogne et de Saint-Omer, et bénéficie d'une situation idéale à grande échelle : il est presque à équidistance de Paris, de Londres et de Bruxelles. Mais cette situation privilégiée est moins perceptible à plus petite échelle : du point de vue de l'ensemble régional, le territoire est excentré.

Une croissance démographique remarquable

La croissance est nettement supérieure à la croissance régionale et nationale et touche tous les espaces du SCOT. Les espaces rétro-littoraux sous l'effet des contraintes et des prix du foncier sur le littoral, sont aujourd'hui les plus attractifs.

La population tend à vieillir sur la frange littorale et à rajeunir dans le reste du territoire : le territoire attire fortement les retraités mais pas seulement. Les nouveaux habitants proviennent principalement du Nord Pas-de-Calais (64 %) mais aussi d'Ile de France (10 %).

Dans ce contexte deux questions se posent :

- **Quelle accessibilité des familles au logement pour demain et quelle capacité à attirer et conserver des actifs dans un contexte de vieillissement de la population ?**
- **Dans le même temps, comment consolider et développer l'emploi dans le cadre d'un développement économique qui puisse rester créateur de valeur et garantisse un mode de développement viable et vivable du territoire ?**

Un besoin important de logements dans un contexte où le niveau de construction a beaucoup baissé dernièrement...et où l'espace est rare et contraint tant du point de vue de la gestion des ressources environnementales que des ressources agricoles.

- Un atout avec un parc de résidences principales relativement mixte dont un parc locatif non négligeable (35,5 %) ;
- Un important parc de résidences secondaires qui progresse toujours et localisé plus particulièrement sur le littoral;
- Une concentration des maisons individuelles dans l'avant-pays (97 % du parc de la CC du Canton d'Hucqueliers contre seulement 55 % dans les 2 CC de la frange littorale).

Sur le plan de l'économie et de l'emploi, on constate une très bonne performance globale du territoire, assise sur une structure productive diversifiée entre économie résidentielle (hébergement, restauration, commerces, arts et spectacles, etc) et secteurs productifs (santé, action sociale, secteur agricole). Plus précisément, se dessine une organisation de l'économie centrée autour de 3 piliers :

- L'économie touristique, avec une dominante balnéaire mais s'élargissant vers le tourisme vert, culturel et patrimonial ;
- L'économie de la santé : 6 700 emplois représentant 24 % de l'emploi total du territoire ;
- L'économie agricole et agro-alimentaire : plus de 500 exploitations, 72 % de la superficie du SCOT en surfaces agricoles.

L'économie agricole doit être protégée même si elle reste dynamique, notamment grâce à la diversification de ses activités : transformation de produits, vente directe, accueil et hébergement à la ferme ou encore développement de créneaux très spécifiques.

Mais il est nécessaire de chercher un nouveau souffle car le taux d'activité est globalement modéré et même légèrement inférieur à la moyenne nationale du fait du vieillissement de la population. Il présente des évolutions internes contrastées. Le taux d'activités est en perte de vitesse sur le littoral alors que c'est là que se concentre le plus grand nombre d'emplois. Toutefois, le taux d'activité croît dans l'avant-pays, et ce malgré une densité de population plus faible.

Or l'accès à l'emploi est dépendant des ressources économiques internes au territoire puisque la très large majorité des actifs occupés du SCOT (81%) travaille dans le territoire. Ceci interpelle largement la

question des transports internes et la spatialisation du développement.

Un niveau d'équipement globalement élevé ...

Le taux par habitant est le plus élevé de la région dans la gamme d'équipements :

- de proximité (boulangerie, poste, coiffeur, médecin, etc)
- et intermédiaires (supermarché, collège, garde d'enfants, etc)

Cette situation est en partie liée à la place importante du tourisme : la répartition des équipements et services est inégale sur le territoire du fait de leur concentration à l'Ouest du territoire car liée à une réelle dynamique touristique.

Au-delà de la population permanente, il convient de tenir compte dans le fonctionnement du territoire de la fréquentation touristique. Elle représente 49 096 équivalent-habitant (125 000 habitants annuellement), ce qui a de fortes conséquences sur les choix futurs en termes de politique de développement.

Une accessibilité interne et externe qu'il faut continuer à améliorer

Le territoire est desservi par une autoroute, 2 lignes de chemin de fer et un aéroport mais il reste cependant à l'écart des grands couloirs contemporains de flux régionaux.

2 enjeux sont ainsi posés :

- une meilleure irrigation interne, notamment dans les rapports littoral/avant-pays et le rabattement vers les gares ;

- une accessibilité externe accrue par voie ferrée (LGV / TER-GV) dans une logique de raccordement avec Paris et Lille mais également avec les grandes métropoles européennes.

Le paysage Montreuillois, un patrimoine exceptionnel à préserver et mettre en valeur

Un territoire maritime et rural à dominante agricole (72 % de la surface totale du territoire) et une surface de boisements significative, permettent d'offrir un cadre de vie de très grande qualité :

- les dunes et estuaires d'Opale, relayés par les marais arrière littoraux constituent une richesse patrimoniale majeure ;
- les vallées de la Canche et de l'Authie génèrent des sites de grande qualité comme lien entre terre et mer ;
- des petits bourgs en harmonie avec un environnement façonné par l'agriculture scandent l'avant-pays ;
- des sites affichant une qualité patrimoniale exceptionnelle émergent : Montreuil, Etaples et Le Touquet.

Ce cadre naturel bénéficie de nombreuses protections (ZNIEFF de type 1 et 2, ZICO, Natura 2000, sites classés, sites inscrits, protection de biotope, Réserves Naturelles Régionales et Nationales, Naturels Sensibles, zones humides d'importance majeure) et Parc Naturel Marin.

Des enjeux environnementaux et d'aménagement urbain interpellés également par la gestion des risques

Le fonctionnement des espaces repose sur un équilibre écologique fragile à préserver qui interpelle fortement le bon fonctionnement hydraulique des estuaires. Le maintien de la biodiversité dépend de la préservation des habitats mais aussi des possibilités d'échange avec les habitats voisins (*notion de corridor écologique ou trames verte et bleue que le Grenelle rend obligatoire dans les SCoT*). La trame verte et bleue constitue un outil majeur dans la gestion intégrée des zones côtières (amont-aval) tant du point de vue de la biodiversité que des risques d'inondation qui impactent fortement le territoire.

Etat Initial de l'Environnement

Milieu naturel et biodiversité

Le patrimoine biologique du territoire se concentre sur ses milieux aquatiques et humides (littoral, estuaires, zones humides) en bord de mer ainsi que sur ses espaces boisés et relayés par un réseau de haies bocagères dans l'arrière pays.

Une grande partie de ces milieux sont identifiés au sein d'inventaires (ZNIEFF, ZICO) ou de zonages règlementaires (ZNIEFF, ZICO, Réseau Natura 2000...). Les plus importants font l'objet de protections supplémentaires (Réserves Naturelles Régionales ou Nationales).

Le Parc naturel marin à l'ouvert des trois estuaires est actuellement en cours de réalisation, il permettra une gestion concertée du territoire par les différents acteurs locaux.

Toutefois, il existe des risques d'affaiblissement du patrimoine biologique liés aux pressions urbaines et agricoles actuellement à l'œuvre.

La préservation, l'enrichissement du patrimoine naturel et de la diversité biologique du territoire reposent ainsi sur la recherche de modes d'occupation et de gestion spatiales assurant une articulation entre les fonctions écologiques, paysagères, agricoles, ou touristiques de l'ensemble du territoire.

Ressource en eau

Les ressources souterraines sont abondantes, sur le territoire. Les eaux souterraines se divisent entre les différents secteurs de la nappe de la Craie : vallée de l'Authie, vallée de la Canche Aval, Audomarois... Cette nappe ayant la particularité d'être sensible aux pollutions extérieures car elle est uniquement protégée par une faible épaisseur de limons.

Aussi, l'ensemble du territoire est classé en zone sensible à l'eutrophisation et en zone sensible aux nitrates. L'état chimique de ces masses d'eaux souterraines est jugé mauvais et doit donc faire l'objet d'un plan de reconquête de la qualité de l'eau.

La qualité écologique des cours d'eau est correcte au contraire de leur qualité chimique jugée mauvaise, notamment à cause de pollution d'HAP issus des eaux pluviales.

Les eaux de baignades, et par extension les zones exploitables pour la conchyliculture sont de bonne qualité, ou de qualité correcte, mais qui nécessitent une gestion sur l'ensemble du territoire pour lutter contre les différentes sources de pollutions.

Nuisances et pollutions

En termes de nuisances et de pollution, le territoire soulève quelques inquiétudes sur l'état qualitatif des cours d'eau et des nappes souterraines. Les efforts et mesures engagés sont donc à encourager et à poursuivre dans le domaine de l'assainissement et de la lutte contre les pollutions, et cela sur l'ensemble du territoire

Le territoire est peu industriel, il présente cependant quelques antécédents de pollution de sol qui ne sont plus de nature à engendrer de fortes contraintes.

En ce qui concerne la gestion des déchets, des efforts ont été réalisés. Il convient de poursuivre les efforts dans ce sens. Une attention particulière est à apporter aux efforts de tri et de valorisation.

Dans le domaine de l'énergie, les données disponibles sont limitées, mais, l'ensemble de la région consomme plus qu'elle ne produit. Une part de la production d'énergie renouvelable est assurée par l'exploitation de parcs éoliens. On peut noter la possibilité de développer la filière bois sur le territoire du SCOT en complément.

Risques naturels et technologiques

Le contexte des risques est relativement limité sur le territoire du SCOT, la vulnérabilité du territoire s'exprime essentiellement au regard des risques inondations (submersion marine et débordement) au niveau du littoral et des vallées.

Les risques liés aux inondations sont pris en considération particulière suite à la mise en place de différents PPRI. Il conviendra toutefois d'intégrer la maîtrise des phénomènes aggravant dans les choix d'aménagement et d'urbanisme.

Le territoire demeure soumis localement à des risques liés aux mouvements de terrain et au retrait/gonflement des argiles.

Il est aussi faiblement concerné par les risques technologiques (un seul site SEVESO, UNEAL à Ecuire).

EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LE PADD ET LE DOO

Les effets leviers identifiés pour la genèse du PADD

- Le développement des grands réseaux de transport permet d'assurer des liaisons rapides vers Paris, l'agglomération Lilloise et l'international (TGV vers Paris et Lille, aéroport) ;
- L'amélioration des transports ferrés (hors TGV) ;
- Les liaisons internes en transports collectifs : des liaisons stratégiques sont établies par le biais de transports en commun (gares → plages et/ou centre ville, Hucqueliers → gares Montreuil et Etaples) ;
- Le développement des modes alternatifs : modes doux, covoiturage, rabattement vers les gares, offre de location de type « autolib', vélib' » ;
- Une irrigation en internet très haut débit (THD), à l'échelle du Pays ;
- Le développement de la filière santé en lien avec des activités à l'articulation santé / bien-être ;
- Le Centre de tourisme et de santé à Berck sur Mer ;
- Les pratiques sportives « douces » ;
- Les circuits courts ;
- Une politique de développement d'un espace touristique élargi ;
- La montée en gamme et le redéploiement du tourisme marchand (dont éco-tourisme de plein air) ;
- Le maintien de la qualité du cadre de vie ;
- La création d'évènements culturels ;
- La valorisation et le développement de la vie sociale et culturelle, pour attirer les jeunes cadres qui viennent travailler dans les secteurs « High Tech » ;
- La création d'une agence de développement ;
- Des parcs d'activité performants avec des fonctions complémentaires permettant la mise en place d'aménagements et de services plus adaptés aux entreprises ciblées (management global) ;
- L'attention portée aux espaces naturels urbains ou ruraux et à l'environnement ainsi que sa valorisation au travers d'animations ou d'aménagements en favorisant la découverte et la compréhension ;
- Charte d'accueil touristique encourageant les « éco-comportements » ;
- Une politique active de préservation des ressources et des espaces naturels patrimoniaux également associés au label Pays d'Art et d'Histoire et à la création du parc naturel marin; mise en scène (et aménagements adaptés) des espaces naturels emblématiques ;

- L'éducation à l'environnement et au Développement Durable dès le plus jeune âge, jusqu'à la formation continue pour le personnel des administrations et les élus ainsi que des actions vers les entreprises ;
- Une gestion très attentive de la ressource en espace pour préserver des capacités de développement plus fortes ;
- Une politique foncière offensive et le fléchage important de logements vers les actifs (logements locatifs aidés notamment) ;
- L'aménagement et la construction comme cibles privilégiées dans la mise en œuvre de pratiques durables (choix des matériaux, énergie, utilisation des filières et systèmes constructifs locaux) ;
- Obtention du label « Pays d'Art et d'Histoire » ;
- Intégration d'une haute qualité des aménagements et des constructions dans les documents d'urbanisme (mise en place d'une ingénierie territoriale) ;
- Politique de rénovation/réhabilitation en lien avec la politique d'obtention du label ;
- Promotion générale dans la perspective d'une valorisation patrimoniale ;
- Mise en place d'une politique d'aide à la rénovation poussée des logements principaux en direction des personnes à faibles revenus ;

- Formation pour la réalisation de travaux et fournitures de matériaux traditionnels à prix maîtrisés pour ces populations-cibles ;
- Une politique de formation des artisans.

Ces effets leviers associés à des scénarios ont permis d'éliminer les choix de développement qui ne permettraient pas de gérer et préserver les ressources du territoire. C'est néanmoins un projet ambitieux qui a été construit, **où les questions environnementales n'y sont pas considérées comme des contraintes ou besoins pour équilibrer le projet choisi, mais bien comme un moteur du mode de développement qui, par ailleurs, garantit une gestion durable des ressources environnementales, sociales et économiques.**

La stratégie territoriale du Pays du Montreuillois : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Le projet de territoire exprimé par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, affirme au travers de ces deux phrases :

- « *Bien vivre dans un espace maritime et rural intégré, multipolaire et à haute qualité environnementale* », et,
- « *Façonner un espace littoral élargi pour demain ouvert sur l'Europe du Nord et ses métropoles* », son positionnement stratégique.

Bien vivre...

→ un territoire qui se veut attractif, qui bénéficie d'une qualité environnementale et patrimoniale forte et qui valorise ses spécificités (comme l'économie « résidentielle » et touristique, le pôle médico - social, l'agriculture et la pêche, l'éco - construction...).

...dans un espace maritime et rural intégré...

→ un espace littoral et un espace rural qui fonctionnent ensemble autour de l'affirmation de Montreuil-sur-Mer comme pôle d'attractivité.

...multipolaire...

→ 4 pôles urbains complémentaires : Berck/Rang-du-Fliers, Le Touquet-Paris-Plage/Etaples, Montreuil-sur-Mer et Hucqueliers structurent le territoire.

...et à haute qualité environnementale.

→ un écrin naturel et des ressources valorisées et préservées (eau, énergies, biodiversité...).

Façonner un espace littoral élargi pour demain...

→ Des connexions, synergies, complémentarités entre pays rural et littoral favorisé.

... ouvert sur l'Europe du Nord et ses métropoles

→ Mieux bénéficier d'une position géographique favorable, qui place le territoire au cœur de l'Europe du Nord.

Le déploiement de ce projet de territoire se fait au travers de cinq grands objectifs stratégiques:

1. Affirmer une économie d'excellence ancrée dans les fondamentaux du territoire mis en synergie autour du « bien vivre » et vecteur de développement social ;
2. Intégrer la dimension environnementale au mode de développement ;
3. Développer une politique de valorisation patrimoniale et culturelle créant du lien social ;
4. Organiser le développement en application de ces principes sur une base multipolaire liant littoral et avant pays ;
5. Affirmer des objectifs de croissance cohérents avec la politique de développement économique et social.

Objectif 1

Affirmer une économie d'excellence ancrée dans les fondamentaux du territoire mis en synergie autour du « bien vivre » et vecteur de développement social

L'objectif poursuivi par le Pays au travers de son projet de territoire est d'envisager un renforcement et une diversification des secteurs emblématiques du territoire (la santé, le tourisme, l'économie résidentielle, le pôle médico - social, l'industrie et les services aux entreprises et les filières primaires) qui, associée à un développement plus qualitatif, pourrait permettre d'affirmer une «économie d'excellence», vecteur de «bien vivre» et de développement social.

Le PADD définit des objectifs à traduire dans sa politique d'urbanisme et d'aménagement pour chacun de ces secteurs emblématiques :

- **Santé**

Un objectif de consolidation et de renforcement du pôle santé / handicap par la diversification vers le bien-être et le bien vivre ;

- **Tourisme**

Un objectif de consolidation et d'ouverture pour une valeur ajoutée accrue tournée vers le bien vivre et liée à une approche environnementale intégrée ;

- **Economie Résidentielle**

Un objectif de confortement et de développement des services à la personne et de l'attractivité autour du bien vivre ;

- **Affirmation d'un pôle médico-social**, du maintien à domicile, de la mixité générationnelle, de l'intégration du handicap et en général du mieux vivre dans la perspective d'un allongement de la durée de la vie ;

- **Filières primaires**

Un objectif de valorisation de filières emblématiques ancrées dans la culture du territoire et vecteur de santé et de bien vivre ;

- **Industrie et services aux entreprises**

Un objectif de confortement (adaptation aux besoins) puis de développement sur des produits ou filières innovants au service des utilisateurs.

Intégrer la dimension environnementale au développement du territoire

Objectif 2

Cet objectif se traduit par:

- **une gestion intégrée et proactive des risques ;**
- **la valorisation et la préservation des ressources naturelles ;**

- **le développement des modes de vies durable** (circuits courts, valorisation des produits locaux, découverte des espaces ruraux et naturels, promotion du vélo et des modes de déplacement alternatifs à la voiture).

Enfin, en articulation avec l'objectif de valorisation patrimoniale, le Pays Maritime et Rural du Montreuillois entend mettre en place une politique énergétique performante :

- **Economiser l'énergie** (performance des constructions nouvelles, utilisation de matériaux adaptés, déplacements...)
- **Produire de l'énergie**, au travers de sources telles que la méthanisation (biomasse), la filière bois, la force de l'eau de la mer, l'éolien (à envisager en cohérence avec la politique de valorisation paysagère et patrimoniale, l'éolien *off shore* étant en totale contradiction avec cette stratégie).

Objectif 3

Développer une politique de valorisation patrimoniale et culturelle créant du lien social

Cet objectif a pour but de valoriser à la fois la filière touristique et d'améliorer le cadre de vie des résidents mais aussi de favoriser le lien social, la mixité sociale et fonctionnelle.

Pour cela, le Pays met en œuvre :

- des **politiques patrimoniales de rénovation/réhabilitation** mettant en valeur des matériaux traditionnels durables et des modes constructifs, intégrés dans une architecture traditionnelle ou contemporaine innovante ;

- des **politiques d'aménagement très qualitatives**, mettant tout autant en valeur les espaces urbains, ruraux et littoraux ;
- une **politique culturelle** ayant pour but de répondre aux attentes des habitants actuels et futurs, tout en allongeant la saison touristique.

Organiser le développement en application de ces principes sur une base multipolaire liant littoral et avant pays

Objectif 4

Le développement s'organise à partir de quatre polarités structurantes, permettant le développement équilibré de tous les secteurs du territoire et renforçant les liens entre l'avant pays rural et le littoral :

- **Sur le littoral**, organiser la mise en place de deux « bi-pôles » : **Le Touquet/Etaples** et **Berck/Rang-du-Fliers**. Il s'agira d'organiser un développement concerté afin d'optimiser, de manière stratégique, l'utilisation des faibles capacités foncières.

Ces deux pôles devront améliorer les liaisons, au sein de leur territoire, mais aussi avec les pôles secondaires de Merlimont et Cucq (ce dernier est concerné par l'opération d'aménagement Stella plage).

- **Dans l'avant - pays**, organiser le **pôle d'Hucqueliers et ses environs** qui, malgré les capacités de développement restreintes, a vocation à s'affirmer comme pôle d'équilibre rural, en organisant son développement interne, mais aussi en s'appuyant sur des pôles de proximité relais.

- Enfin **en position intermédiaire** entre ces deux espaces, permettre l'émergence du « **pôle Montreuillois** », qui doit jouer un rôle pivot, favorisant le lien entre littoral et avant-pays. Ceci suppose de mener une réflexion d'aménagement à l'échelle de plusieurs communes.

Objectif 5

Affirmer des objectifs de croissance cohérents avec la politique de développement économique et social mais soutenable sur le long terme au regard des ressources et des choix morphologiques formant le cadre de vie

En premier lieu, la mise en œuvre de la stratégie, basée sur l'émergence de polarités structurantes et projets crédibles, concentre les objectifs de croissance (objectifs de population et, donc, en logement et objectifs économiques), sur trois grands projets :

- le développement mixte (résidentiel et économique) du **pôle Montreuillois** dans une démarche phasée conçue sur plusieurs communes limitrophes à la commune de Montreuil ;
- **Opalopolis** en renforcement du bi-pôle **Le Touquet/Etaples** ;
- **Champ Gretz** en renforcement du bi-pôle **Berck/Rang-du-Fliers**.

En second lieu, l'intégration pro-active à la stratégie des enjeux environnementaux (et des enjeux stratégiques associés), conduit à privilégier un mode de développement urbain économe en espace en

concentrant la production de logements principalement dans les enveloppes déjà urbanisées.

Enfin pour répondre aux besoins qui ne pourraient être intégrés au sein de l'enveloppe déjà urbanisée, le développement urbain est envisagé en continuité des espaces urbains sur la base d'un arbitrage prenant en compte les impacts sur l'agriculture.

La « traduction » de la stratégie : Le Document d'Orientation et d'Objectifs

Le Document d'Orientation et d'Objectif découle de la stratégie territoriale explicitée par le PADD. Il constitue sa mise en œuvre réglementaire, notamment en termes d'urbanisme et d'aménagement spatial.

Il traduit donc les choix établis dans le PADD, en le déclinant en objectifs opposables aux documents d'urbanisme inférieurs (Plan Locaux d'Urbanisme, Chartes Communales).

Le Document d'Orientation et d'Objectifs se compose **de deux parties**, ainsi structurées :

1. PREMIERE PARTIE

Le Pays Maritime et Rural du Montreuillois valorise ses ressources environnementales et patrimoniales pour renforcer sa capacité d'accueil au service de son projet

- 1.1 Préserver et valoriser les ressources écologiques.
- 1.2 Gérer l'espace dans le cadre de ses spécificités littorales et rurales en intégrant également la gestion des risques.
- 1.3 Valoriser et développer les ressources paysagères et patrimoniales.
- 1.4 Améliorer la qualité de l'air et favoriser la transition énergétique.
- 1.5 Gérer à long terme la ressource en eau et réduire les pollutions.

2. DEUXIEME PARTIE

Le Pays Maritime et Rural du Montreuillois organise et déploie ses activités dans un cadre multipolaire et intégré

- 2.1 Renforcer ou faire émerger des polarités, supports de mobilités alternatives renforcées et d'équilibre du territoire.
- 2.2 S'appuyer sur des projets vitrines pour développer l'économie et l'emploi autour d'un pôle d'excellence « bien vivre ».
- 2.3 Diffuser l'activité économique dans le territoire pour renforcer la vitalité des espaces résidentiels et améliorer l'accessibilité aux commerces, aux services et à l'emploi.
- 2.4 Document d'aménagement commercial.
- 2.5 Promouvoir une offre de logements diversifiée accessible dans une perspective à long terme de limitation des effets spéculatifs.

ANALYSE ET JUSTIFICATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE

Analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

Le recul des espaces naturels, agricoles et forestiers entre 1998 et 2009 s'élève à environ **676 ha sur 11 ans soit une consommation annuelle de 61 ha**, celle-ci est en progression dans la période 2005-2009.

Les espaces qui ont subi la plus forte régression sont les espaces dédiés aux cultures, les espaces prairiaux et les espaces dunaires. Dans la même période, les espaces boisés et les forêts, connaissent, a contrario, une augmentation.

Concernant l'évolution des espaces artificialisés, il apparaît que l'évolution la plus importante est celle des espaces dédiés à l'habitat (plus de 70% de la consommation foncière) ;

La définition de la consommation moyenne annuelle pour la période 2004-2014 et l'objectif de réduction

En prenant en compte l'analyse de l'évolution des espaces artificialisés, la valeur de référence **estimée pour la période 2004-2014** (dix ans avant l'approbation du schéma) est de **60 hectares consommés par an en moyenne**.

Pour cela l'**objectif de réduction de la consommation d'espace** se traduit par un objectif de **consommation maximale de 20 ha/an (réduction de deux tiers)** soit pour la période 2014-2034, environ 400 ha maximum d'espaces urbanisés.

Les moyens mis en place par le SCoT pour atteindre les objectifs

Afin d'atteindre cet objectif le SCoT se dote d'une stratégie très volontariste qui se décline de la manière suivante :

1. Concentrer la majorité des objectifs de logement et d'emploi dans les projets stratégiques fédérateurs ;
2. axer et privilégier le développement urbain dans un souci de réutilisation des espaces déjà artificialisés ou en friche ;
3. favoriser des densités ambitieuses mais cohérentes et adaptées aux espaces.

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET ETUDE D'INCIDENCE NATURA 2000

Les incidences notables prévisibles

L'évaluation environnementale a été mise en œuvre tout au long de l'élaboration du SCOT pour être dans une logique de valorisation de l'environnement et d'évitement des impacts plutôt que de leur compensation.

Au global, le projet améliorera la qualité environnementale du territoire. En effet, même si la consommation d'espace liée à l'artificialisation des sols issue des aménagements urbains, induit des effets négatifs, les incidences environnementales ne seront pas notables.

- La consommation d'espace nécessaire à 20 ans pour l'urbanisation future s'élèvera autour de 400 ha. Elle viendra remplacer des espaces agricoles ou naturels sans intérêt majeur et sans mettre en péril les exploitations. A noter d'ailleurs que cette consommation d'espace est réduite d'environ deux tiers en comparaison à la période précédente, ceci tout en conservant une croissance raisonnable de population.

- La biodiversité profitera des orientations du SCoT puisqu'il met en place une protection renforcée des milieux naturels remarquables et organise des corridors écologiques permettant à ces

milieux d'être reliés pour fonctionner ensemble. Ces corridors apportent un cadre supplémentaire à la préservation des déplacements de la faune et de la flore, mais aussi contribuent à préserver des espaces importants pour la gestion du cycle de l'eau (protection du littoral, protection du bocage luttant contre les ruissellements, protection des zones humides, ...). Ainsi les incidences du développement ne concerneront essentiellement que des espaces naturels sans intérêt écologique notable.

- La ressource en eau potable risque d'être sollicitée de façon supérieure à ce qu'elle est aujourd'hui du fait de la croissance démographique et du développement de l'activité économique. La demande risque toutefois d'être moindre grâce aux mesures prises pour économiser l'eau potable, mais, même en considérant une augmentation de la consommation d'eau, les besoins locaux en eau potable pourront être assurés. En effet, les captages du secteur permettent, grâce à la puissante nappe de la craie locale, de répondre aux besoins quantitatifs.

- Sur le plan qualitatif, nombre d'actions prévues par le SCoT permettront d'améliorer la qualité des masses d'eaux du territoire (conformément aux objectifs de la DCE) et par là-même d'améliorer, à terme, la qualité des eaux captées. Des programmes de gestion sont ainsi prévus pour les captages Grenelle. Il n'en demeure pas moins que, dans l'attente de cette amélioration, les installations d'assainissement doivent encore se développer et chercher à améliorer leur efficacité.

- D'autre part, le SCoT permet le renforcement de la qualité des milieux naturels liés à l'eau : cours d'eau, berges, zones humides,

bocage. Il les protège et organise l'urbanisation en conséquence. Cette action se traduit au travers de la trame verte et bleue qui, en plus de remplir des fonctions écologiques, permet de lutter contre les ruissellements, les pollutions diffuses et l'augmentation des pressions urbaines sur les milieux remarquables (zones tampons entre l'urbanisation et les milieux naturels, gestion du pluvial sur les bassins versants, ...).

- L'augmentation de la population entrainera une progression des volumes d'eaux usées à traiter et nécessitera un renfort des systèmes d'assainissement individuels et collectifs. A cette fin, le SCOT prévoit des mesures spécifiques pour assurer les capacités des stations d'épuration et que l'assainissement individuel puisse se faire en cohérence avec la densité de bâti. En tout état de cause, la capacité d'accueil des agglomérations sera assurée avant toutes extensions urbaines.

- Le développement des activités et l'accroissement de la population locale peuvent avoir des effets négatifs sur les nuisances et les pollutions, la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire. Pour anticiper ces effets, le SCOT met en place une politique d'aménagement territorial (structuration des polarités urbaines, développement des transports collectifs et des liaisons douces, prise en compte des problématiques de bruit et de pollution, gestion des eaux et des déchets) et d'amélioration de l'habitat (prise en compte du bioclimatisme, amélioration de l'isolation, ...) qui devrait permettre de limiter les dépenses énergétiques, les nuisances et réduire tendanciellement l'augmentation des pollutions, des déchets et des gaz à effet de serre

sur le territoire. Dans le même temps, le SCOT favorise la mise en place de filières courtes dans le domaine énergétique et la diversification des sources d'énergies renouvelables (méthanisation notamment).

- La mise en œuvre du SCOT n'augmentera pas les risques, au contraire il améliorera leur prise en compte, qu'ils soient d'origine naturelle ou technologique.

- Les paysages naturels et urbains seront valorisés dans l'objectif de respecter les spécificités du territoire et la qualité de ses bourgs et villages. Bien sûr les nouvelles urbanisations modifieront ponctuellement l'aspect de certains secteurs (entrée de ville, lisière de village, zones d'activités) en remplaçant des sites naturels ou agricoles existants. Cependant, grâce aux orientations du SCOT, l'aménagement de ces développements urbains sera de nature à conserver la qualité globale du territoire et ne modifiera pas les spécificités des bourgs et des villages.

- L'espace productif agricole sera préservé. Les objectifs de développement conduiront à consommer environ 20 ha/an (baisse de deux tiers), dans le cadre d'une urbanisation plus compacte. Les modalités de compensation des ponctions de terres nécessaires au fonctionnement des exploitations seront également étudiées. Cette démarche d'optimisation de l'urbanisation se traduit concrètement dans le projet du territoire.

Etude d'incidence de la mise en œuvre du SCOT sur les sites NATURA 2000

L'étude porte sur les effets probables et significatifs que la mise en œuvre du SCOT serait susceptible de générer de façon directe ou indirecte sur les sites NATURA 2000 :

- La ZSC « Baie de la Canche et couloirs des trois Estuaires » (FR3102005) et à la ZPS « Estuaire de la Canche » (FR3110038) ;
- La ZPS « Dunes de Merlimont » (FR3112004) ;
- La ZPS « Marais de Balançon » (FR3110083) ;
- La ZSC « Prairies et marais tourbeux de la basse vallée de l'Authie » (FR3100492) ;
- La ZSC « Dunes et marais arrière-littoraux de la Plaine Maritime Picarde » (FR3100481) ;
- La ZSC « Estuaire, dunes de l'Authie, Mollières de Berck et prairies humides arrière-littorales » (FR3100482) ;
- La ZSC « Landes, mares et bois acides du plateau de Sorrus/St Josse, prairies alluviales et bois tourbeux en aval de Montreuil » (FR3100491) ;
- La ZSC « Estuaire de la Canche, dunes picardes plaquées sur l'ancienne falaise, forêt d'Hardelot et falaise d'Equihen » (FR3100480) ;

- La ZSC « Coteau de Dannes et de Camiers » (FR3100483).

Du fait de ses orientations et objectifs, le SCOT ne présente aucune difficulté à la préservation des sites NATURA 2000, ni ne prévoit d'opérations ou projets d'importance dans ou à proximité de ces sites qui sont susceptibles de générer des incidences notables sur elles.

En outre, il confirme au sein des PLU les objectifs de préservation dont les sites NATURA 2000 doivent bénéficier au titre des législations européenne et française et notamment au regard du DOCUMENT d'OBJECTIFS relatif à ces zones (DOCOB).

Le SCOT engendrera même un effet globalement positif puisqu'il prévoit une gestion systémique de la fonctionnalité environnementale du territoire qui préservera les sites des pressions extérieures et des risques d'incidences indirectes (la mise en œuvre de la trame verte et bleue permettra notamment de préserver, voire même d'améliorer les connexions écologiques entre les sites et les milieux naturels d'intérêt situés aux alentours).

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT

Des indicateurs sont définis dans le dossier de SCOT pour suivre la mise en œuvre du projet et éventuellement l'ajuster.

Pièce 1.7

ARTICULATION DU SCOT AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES

Le SCOT doit être compatible avec :

- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois-Picardie,
- Le Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux (SAGE) de la Canche,
- Le Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux (SAGE) de l'Audomarois,
- Le Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux (SAGE) du bassin côtier du Boulonnais,
- Le Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux (SAGE) de l'Authie, qui n'est pas encore opposable,
- Le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'Aéroport du Touquet-Paris-Plage

Le SCOT doit prendre en compte :

- Le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Managers et Assimilés (PDEDMA), le Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux (PREDD, anciennement PREDIS) du Nord-Pas-de-Calais, ainsi que tous les plans de gestion des déchets approuvés par la Région ou le Département ;
- Le Schéma départemental des carrières du Pas-de-Calais ;
- Les Programmes d'actions pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates ;
- Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) ;
- Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole des Forêts Privées de Nord-Pas-de-Calais (SRGS) et les Orientations Régionales Forestières de Nord-Pas-de-Calais ;
- Le Schéma Régional Climat Air Energie Nord Pas de Calais ;
- Les Programmes situés à l'intérieur des sites NATURA 2000 du territoire et en particulier ici le plan de gestion de la réserve naturelle nationale et les DOCOB ;
- Les autres plans, schémas, programmes et documents de planification adoptés par l'Etat, les collectivités territoriales ou leurs groupements et les établissements publics (plan routier départemental notamment).